



Département de la Haute Corse
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

Procès verbal

Le samedi 25 juillet 2026 à 10 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Ivan POITAU PAOLINI.

Secrétaire de la séance : Mélanie SPANIER RUFFIER.

Présents : Ivan POITAU PAOLINI, Mélanie SPANIER RUFFIER, Joseph Antoine LANFRANCHI, Jean-Michel CATANI, Mattea LUCCIONI, Alain ESCOFFIER, Jean-Louis VINCENTI, Joseph ANTONETTI, Solène SANCHEZ

Représentés : Marie Josephine MASSIANI représentée par Joseph Antoine LANFRANCHI, Dominique LE GALL représentée par Mélanie SPANIER RUFFIER

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- 1) Fixation de la durée des amortissements
- 2) Bilan financier de l'école - Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école 2026
- 3) Subventions aux associations 2026
- 4) Rénovation énergétique du logement communal (climatisation)
- 5) Rénovation énergétique de l'école (climatisation)

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte à 10 heures 00.

Délibérations du conseil :

Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

Le conseil municipal :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée au budget de la commune ;

Vu les articles L.2321-2 alinéa 27 et R.2321-1 du CGCT prévoyant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires ;

Entendu l'exposé de M. LANFRANCHI, Conseiller municipal, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de fixer, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles à 40 ans.

Article 2 : la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Article 3 : le seuil d'amortissement des biens de faible valeur est fixé à 1 000 € TTC. Ils sont amortissables sur 1 an.

Résultats du vote:

Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0

Délibération : adoptée

Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école (N° DE_021_2026)

Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école 2026

Afin d'évaluer la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école, il convient d'établir un bilan financier pour l'année 2025.

Investissement en 2025 : Dépenses : 0,00 € / Recettes : 0.00 €

Fonctionnement en 2025 :

- Les dépenses de fonctionnement (39 466,17 €) se répartissent de la façon suivante :

Alimentation	442,53
Fournitures d'entretien	146,82
Fournitures administratives (imprimante)	315,00
Fournitures scolaires	176,17
Séances EPS	1 134,00
Location stade (JSP)	1 000.00
Frais postaux et télécommunications	1 195,16
Achats divers (aspirateur, HP, micro-onde...)	1 248,95
Travaux divers (portail, lavabo, électricité)	1 700,00
Salaire brut (ATSEM)	20 607,42
Charges patronales (ATSEM)	8 644,44
Cotisation USEP	47.00
EDF	1 578,68
Séjour classe transplantée (10 au 14 mars 2025)	1 080,00
Bons de Noël	150.00
TOTAL	39 466,17

Soit une hausse de **+ 23,2 %** par rapport aux dépenses de 2024.

- Les recettes de fonctionnement de 2025 s'élèvent à **8 000,00 €**.

Les communes de rattachement ont participé en 2025 aux frais de fonctionnement de l'école à hauteur de 2 000 € chacune.

En 2025, la part de fonctionnement de l'école restant à la charge de la commune de Piedicorte correspond à **31 466,17 €** pour 6 élèves soit **5 244,36 € par élève**.

En 2026, pour les communes ayant des élèves scolarisés au cours de cette année scolaire, il est proposé de maintenir leur participation à 2 000 € par élève, et pour les communes n'ayant pas d'élève scolarisés au cours de cette année scolaire 2025/2026, de maintenir également la participation forfaitaire à 2 000 €.

Résultats du vote:

Votants : 11 Pour : 11 Contre: 0

Délibération : adoptée

Délibération Rénovation énergétique de l'école

Le maire propose la rénovation énergétique (système de climatiseurs réversibles) de l'école située au sein d'un bien communal.

L'école primaire de Piedicorte di Gaggio est un établissement d'enseignement public proposant des programmes éducatifs pour les enfants de l'âge de l'école maternelle jusqu'à l'école primaire.

Les effectifs pour l'année 2026/2027 seront les suivants : 3 PS, 3 MS, 1 GS, 1 CM1.
Effectif prévisionnel total : 8 élèves.

Elle accueille les élèves des communes de Piedicorte di gaggio, Giuncaggio, Pietraserena, Pancheraccia, Altiani et Focicchia.

Créée dans à la fin des années 70, l'école est située dans la partie haute (deux derniers niveaux) d'un immeuble appartenant à la commune, de sorte qu'elle subit les conséquences du changement climatique.

Avec l'évolution du climat, il devient indispensable de l'équiper d'un système de climatisation.

Il présente le devis estimatif des travaux envisagés qui s'élève à **5.460€HT (déduction faite de la somme de 2.400€ au titre de la prime EDF Corse)**.

Les travaux la fourniture et la pose de quatre climatiseurs type pompe à chaleur air/air.

Pour réaliser cette opération il convient de demander une aide financière à la CDC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total de l'opération	5.460,00 € HT
Aide CDC (Fonds Scola)	4.368,00 HT (= 80% du montant HT)
Part d'autofinancement de la commune	1.092,00 HT (= 20% du montant HT)

APPROUVE

- le projet de réfection énergétique de l'école.

ADOPTÉ le plan de financement suivant :

- Devis : 5.460,00 € HT
- CDC : 80% du H.T soit 4.368,00 €
- Commune : 20% du H.T soit 1.092,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par son vote :

- Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Délibération : adoptée

Délibération Rénovation énergétique du bien communal

Le maire propose la rénovation énergétique (système de climatiseur réversible) de la salle commune de la mairie (rez de chaussée).

En effet, cette salle, d'une superficie de 80m², doit devenir un îlot de fraîcheur urbain pour les usagers.

Avec l'évolution du climat, il devient indispensable d'équiper cette salle d'un système de climatisation afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Il présente le devis estimatif des travaux envisagés qui s'élève à **1.421,40€HT (déduction faite des 1.600€ de prime EDF Corse)**.

Les travaux la fourniture et la pose d'un climatiseur type pompe à chaleur air/air, d'une puissance de 4,2kw.

Pour réaliser cette opération il convient de demander une aide financière à la CDC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total de l'opération	1.421,40€ HT
Aide CDC (Fonds de solidarité territoriale - FST)	1.137,10€HT (= 80% du montant HT)
Part d'autofinancement de la commune	284,30€HT (= 20% du montant HT)

APPROUVE

- le projet de réfection énergétique de la salle communale.

ADOpte le plan de financement suivant :

- Devis : 1.421,40€ HT
- CDC : 80% du H.T soit 1.137,10€ HT
- Commune : 20% du H.T soit 284,30€ HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par son vote :

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Délibération : adoptée

Subventions aux associations 2026

Le Maire demande à Mme MATTEA LUCCIONI, conseillère municipale, et présidente de l'association Voci è Organi in libertà, de se retirer et de ne pas participer au vote.

Le maire expose :

Demandes reçues et confirmées :

- **La Diane Piedicortaise** (société de chasse)

Il est noté sur la demande « Débroussaillage de sentiers ou chemins muletiers, parcelles favorisant le développement du gibier sédentaire, l'amélioration de la faune sauvage ».

- **Associu Voci è Organi in Libertà :**

Cette association participe à l'animation du village en organisant chaque année des concerts dans notre église.

- **Associu Ghjuvan Francescu**

Association engagée dans la lutte contre le cancer en partenariat avec l'Institut Paoli Calmettes de Marseille.

Décide d'augmenter de 900 € à 1 000 € la subvention de chacune des associations, soit :

- **La Diane Piedicortaise : 1 000 €**
- **Associu Voci è Organi in Libertà : 1 000 €**
- **Associu Ghjuvan Francescu : 1 000 €**

Par cette nouvelle délibération du conseil, par son vote:

Votants: 10 Pour: 10 Contre: 0

Délibération : adoptée

Ivan POITAU PAOLINI
Président de séance

Mélanie SPANIER RUFFIER
Secrétaire de séance